

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

3e année N° 78 23 octobre 1951

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - L Y O N

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS - Note N° XX

PECHERS - ABRICOTIERS - CERISIERS

Chaque année apparaissent sur les feuilles de ces essences des petites taches d'un rouge vineux qui se multiplient sans beaucoup s'étendre, puis se dessèchent vers leur centre. La partie desséchée tombe et laisse une perforation. Il s'agit du **Corynéum,** maladie qui atteint également les fruits : sur les pêches et les abricots, des taches très vivement colorées apparaissent sur une face du fruit et, en se desséchant, gênent le développement de cette face et déprécient le fruit. Les cerises restent petites, dures, jaunes ou tombent avant leur maturité.

Sur le cerisier, les taches de Corynéum peuvent être confondues avec celles de l'Anthracnose, mais ces dernières s'étendent plus et en se desséchant gardent une teinte brune plus sombre ; de plus ces taches ne percent pas le limbe.

Le Corynéum s'attaque également aux bourgeons qu'il détruit et aux rameaux qu'il déforme.

Le traitement essentiel se place à la **chute des feuilles,** c'est-à-dire **dès maintenant :** il entrave l'établissement des formes hivernales de la maladie et réduit considérablement les invasions printanières.

Enfin, depuis quelques années, le Corynéum s'attaque aux poires en cours de conservation, elle amène une pourriture interne qui débute entre l'œil et les pépins. Il est donc utile d'éliminer à la récolte les poires présentant les taches grises auréolées de rouge caractéristiques de cette maladie (les taches dues à la présence de cochenilles sont plus petites) ; en effet un traitement atteint difficilement les germes introduits au fond de l'œil.

Sur les arbres, on appliquera une bouillie à 500 gr. de cuivre-métal pour 100 litres :

Soit :	2 kg.	de sulfate de la bouillie bordelaise	
ou	1 kg.	d'oxychlorure	à 50 %
ou	1 kg. 500	»	à 32 %
ou	3 kg.	»	à 16 %
ou	un oxyde cuivreux aux doses indiquées sur l'emballage.		

Remarque importante : Le traitement aux arsénites indiqué dans le précédent *Bulletin* dispense du traitement au cuivre contre le Corynéum.

INFORMATIONS

LA DESTRUCTION DES FORMES HIVERNALES DE LA TAVELURE

On sait que les tavelures passent l'hiver au sol, dans les tissus des feuilles mortes atteintes en fin de saison, dans des organes microscopiques résistants appelés **périthèces.** C'est donc à partir des feuilles restées au sol que la maladie prend son nouvel essor au printemps. La première idée qui vient à l'esprit, et qui d'ailleurs est excellente lorsqu'on peut la mettre en pratique, est de ramasser et de brûler les feuilles mortes à l'automne. Mais lorsque la dimension de l'exploitation ou le manque de main-d'œuvre ne permet pas cette opération, on doit avoir recours à des agents chimiques. Mais attention, lorsque les feuilles sont tombées les périthèces sont formés et déjà résistants et il est trop tard pour agir. C'est dans la période qui sépare la récolte de la chute des feuilles que le traitement chimique doit se placer.

Disons tout de suite que le cuivre employé seul s'est toujours avéré inefficace contre la formation des périthèces. Malheureusement, les meilleurs produits nécessaires à la mise en application de ce procédé sont difficiles à se procurer. Il n'en existe pas de marques commerciales, mais on peut les trouver au détail dans les drogueries.

M. Darpoux, du Centre National de la Recherche Agronomique, préconise l'application de la bouillie constituée comme suit :

Pour 100 litres d'eau :

Sulfate de cuivre	800 gr.
Arsénite monocalcique	200 gr.
Arsénite de zinc	600 gr.
Huile de poisson	0 l. 75

On retrouve dans cette formule les arsénites dont il a déjà été question dans un précédent *Bulletin*.

Enfin, pour une efficacité moindre, on peut appliquer une des deux formules suivantes :

— Bouillie à 1 % d'arsénite de soude,
— Bouillie à 1 % d'arséniate de soude.

Produits que l'on trouve non seulement dans les drogueries, mais chez les dépositaires de produits antiparasitaires. Ce sont les mêmes qui sont utilisés en hiver contre l'esca et la pyrale de la vigne. L'usage de tous ces arsénicaux solubles est par ailleurs rigoureusement interdit entre le débourrement et la récolte et leur forte toxicité les soumet aux mêmes précautions de manipulation que les arséniates couramment utilisés.

AU COURRIER

D'un abonné de la Drôme, à la date du 10 octobre 1951 :

1. — *Quelles sont les formalités requises pour créer un Comité local de défense des cultures ?*

2. — *Existe-t-il des planches en couleurs des différents parasites des végétaux ?* (*en particulier pour les arbres fruitiers et la grande culture*).

Réponse :

1. — Nous tenons à votre disposition des textes de statuts pour la formation de tels groupements ainsi que la formule de leur dépôt à la Préfecture de votre département.

2. — Notre service n'a publié jusqu'à maintenant qu'une dizaine de planches en couleurs relatives aux parasites des cultures, dont certaines sont épuisées ou en nombre très limité. Si vous le désirez, nous pouvons, le cas échéant, vous fournir :

« Le Carpocapse des pommes »,
« L'Hoplocampe des poires et des prunes » en noir (nombre limité),
« La Teigne de la betterave »,
« Eudémis et Cochylis » (vers de la grappe),
« Le Thrips du glaïeul »,
« Les Campagnols » en noir,
« Le Pou de San José » (nombre limité).

D'un autre abonné de la Drôme, en date du 16 octobre :

« *Il apparaît qu'en 1951 les traitements contre le Monilia de l'abricotier se sont avérés insuffisants, vu la virulence de la maladie sur certaines variétés surtout* (*Paviot - Bergeron - Poizat*). *Pour ma part, j'ai traité à la chute des feuilles, au printemps* (*boutons roses*) *puis « boutons blancs » et un 4e traitement à la chute des pétales... Les résultats ont été tout au plus médiocres vis-à-vis des arbres non traités témoins. Le Monilia a été d'environ 75 %.*

« *Le dosage de cuivre-métal* (0,5 %) *est-il suffisant ? Ne pourrait-on pas incorporer aux bouillies cupriques du soufre micronisé... ?* »

Réponse :

Nous ne pensons pas que le pouvoir fongicide du cuivre puisse être mis en cause.

En mars 1951, c'est-à-dire à l'époque critique du printemps dernier, l'échelonnement classique des 3 traitements était rendu illusoire par suite de la fréquence et de l'abondance des pluies.

En fait, un traitement eût été nécessaire après chaque forte précipitation, soit les 9, 15, 20 et en certains points 25 mars, série complétée par une dernière application après les pluies du 9 avril, c'est-à-dire peu après la chute des pétales.

En tout état de cause, nous vous recommandons d'appliquer dès maintenant les précautions indiquées dans les *Bulletins* Nos 75 (rubrique : La Pourriture des Pêches) et 77 (au courrier des abonnés)...

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. Latard.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. Dumas.

Le Gérant : G. GRISARD

126276 — Imp. Réunies de Lyon — 10-51
Dépôt légal no 1016 — 4-1951